

Charte d'utilisation de la salle jeux vidéo

Informations générales

Depuis sa création, le réseau intercommunal de la Médiathèque Le Lien évolue dans ses pratiques et ses offres. La présente charte fait suite au règlement intérieur et s'applique à tout utilisateur de la salle de jeux vidéo.

Conditions d'accès

La salle de jeux vidéo se situe dans le complexe culturel Atlantis de Saint-Cosme-en-Vairais.

L'accès à la salle est gratuit et soumis à inscription à la médiathèque.

Les créneaux dédiés à la salle sont limités à un par semaine et par usager.

Les réservations se font sur place, par téléphone au 02-43-31-10-88 ou par mail à biblio.stcosme@mainesaosnois.fr

Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Les moins de 18 ans doivent fournir une autorisation parentale signée.

Règles de fonctionnement

Tout joueur s'engage à respecter la charte d'utilisation affichée dans la salle.

La réservation est annulée en cas de retard de plus de 15 min.

Le nombre de joueurs présents dans la salle est limité à 6.

Le choix du jeu est soumis aux limitations d'âge mentionnées par le PEGI (Pan European Game Information : système d'évaluation européen des jeux vidéo) affiché dans la salle.

Il ne peut être choisi qu'1 seule console et 2 jeux par créneau horaire. Les jeux sont retirés à l'accueil de la médiathèque. La liste des jeux disponibles est accessible en ligne et sur place. Elle est réactualisée régulièrement.

Tout problème technique doit être signalé aussitôt.

Pour des raisons de sécurité, les manettes de jeu Switch doivent être utilisées avec la dragonne.

Responsabilités

Les utilisateurs doivent respecter le matériel et les locaux.

Tout matériel dégradé devra être remplacé à l'identique ou remboursé à son prix d'achat. Toute récidive ou comportement inadéquat (bruits, injures, détérioration...) pourra également entraîner une exclusion temporaire ou définitive de l'espace.

Les agents intercommunaux peuvent mettre fin à la séance en cas de non-respect des règles.

Cadre légal

En accord avec le décret n°96-360 du 23 avril 1996 relatif aux mises en garde concernant les jeux vidéo, les recommandations en vigueur sont affichées dans la salle.

La médiathèque Le Lien ne peut être tenu responsable en cas d'effacement de données de progression. La collectivité applique le Règlement Général de la Protection des Données.

Accord

Je, soussigné(e),, déclare avoir pris connaissance du règlement de la médiathèque et de la charte d'utilisation de la salle jeu vidéo et m'engage à les respecter.

Nom, prénom et signature du représentant légal pour les usagers mineurs :

.....